



**ARRÊTÉ N° 10/2026 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
AU 3^{EME} ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes au Maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Arnaud LAPP, 3^{ème} Adjoint au Maire, est délégué à compter du 21 mars 2026 pour :

- L'État Civil
- La gestion des espaces verts
- Les affaires agricoles
- Les bâtiments et équipements communaux
- La voirie et les réseaux

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Affichage à la Mairie,
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Olwisheim, le 26 mars 2026

Le Maire,



Hubert SCHNELLER